



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2026

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 6 mai 2026, le règlement numéro 369-2026 – Règlement régissant l’occupation et l’entretien des bâtiments.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d’ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 7^e jour du mois de mai 2026 (07-05-2026)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d’office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 7 mai 2026 et l’avoir affiché au bureau de la MRC, le 7 mai 2026.

Donné à Chandler, ce 7^e jour du mois de mai 2026 (07-05-2026)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière